

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUIN 2016

PRESENTS:

Ardon: M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin: Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault: Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette: M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette: M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely: M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

<u>POUVOIRS</u>: Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THENAULT, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Bernard GILBERT à M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN à Mme Stéphanie CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 12 avril 2016.

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification des délégués auprès du Syndicat du Bassin du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE la liste des représentants auprès du Syndicat du Bassin du Cosson, pour la commune de La Ferté St-Aubin et NOMME M. Dominique Thénault comme délégué titulaire et Mme Véronique Dalleau comme déléguée suppléante.

1.2 Modification des délégués auprès de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Anne GABORIT) MODIFIE la liste des représentants auprès l'Office de Tourisme des Portes de Sologne pour la commune de Ligny le Ribault, NOMME Mme Anne Gaborit comme déléguée titulaire en remplacement de Mme Dominique Drupt

1.3 Précision de l'intérêt communautaire de la compétence Habitat

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE l'intérêt communautaire de la compétence « Politique du logement communautaire et du cadre de vie » en y ajoutant l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat

1.4 Adhésion à l'EPFLi

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DEMANDE son adhésion à l'EPFLI Foncier Cœur de France, ACCEPTE sur le territoire de ses communes membres la mise en place de la TSE (pour les communes membres qui n'y sont pas encore assujetties: Ardon et Ménestreau-en-Villette) et DESIGNE 3 délégués titulaires: Mme de Pélichy, M. Nieuviarts, M. Lembo et 3 délégués suppléants: Mme Gaborit, Mme Catoire, M. Henry pour siéger à l'EPFLI Foncier Cœur de France

1.5 Schéma départemental de coopération intercommunale

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DONNE un avis favorable sur l'arrêté préfectoral, notifié le 22 avril 2016, de projet de périmètre portant extension de la Communauté de communes des Portes de Sologne à la commune de Jouy le Potier.

2 - FINANCES - MARCHES PUBLICS

2.1 Répartition du prélèvement FPIC 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la répartition de la contribution au FPIC 2016, selon les modalités définies ci-dessus, soit la répartition suivante :

Prélèvement total 2016	406 971,00 €
Dont part prise en charge par l'EPCI (50%)	203 485,50 €
Dont part prise en charge par les communes membres (50%)	203 485,50 €

Répartition entre les communes membres	203 485,50 €
ARDON	
LA FERTE SAINT-AUBIN	22 383,00 €
LIGNY-LE-RIBAULT	115 987,50 €
MARCILLY-EN-VILLETTE	14 244,00 €
MENESTREAU-EN-VILLETTE	24 418,00 €
SENNELY	18 314,00 €
	8 139,00 €

2.2 Admission en non valeurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADMET en non valeurs les créances faisant l'objet d'une identification particulière pour une somme totale de 526,85 €.

2.3 Durées d'amortissement des immobilisations

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE la proposition d'amortissement complémentaire du matériel et outillage d'incendie et de défense civile à 8 ans.

La Ferté Saint-Aubin, le 8 juin 2016

Le Président, Jean-Paul ROCHE